

2

vingt livres pour les Engagez de Métier qui ne seront point portez ausdites Isles & Colonies. Et Sa Majesté étant informée qu'il convient pour l'avantage desd. Isles & Colonies, & l'utilité desdits Negocians d'expliquer précisément ses intentions sur les différentes dispositions contenues dans ledit Reglement, Arrêt & Ordonnances, Elle a fait le présent Reglement, qu'Elle veut être executé à l'avenir, selon sa forme & teneur.

TITRE PREMIER.

Des Engagez.

ARTICLE PREMIER.

Tous les Capitaines des Bâtimens Marchands qui iront aux Colonies des Isles Françoises de l'Amérique & de la Nouvelle France, ou Canada & l'Isle Royale, excepté les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, destinez pour la Louïsianne & pour la Traite des Negres, ceux des Marchands, qui avec la permission de ladite Compagnie, iront faire ladite Traite des Negres, & ceux qui seront destinez pour aller faire la Pêche de la Mouruë, seront tenus d'y porter des Engagez Sçavoir; dans les Bâtimens de soixante Tonneaux, & au-dessous, trois Engagez; dans ceux de soixante Tonneaux jusqu'à cent, quatre Engagez; & dans ceux de cent Tonneaux & au-dessus, six Engagez.

II. La condition de porter lesdits Engagez sera inserée dans les Congés de l'Amiral, qui seront délivrez pour la Navigation desdits Navires & Bâtimens.

III. Lesdits Engagez auront au moins dix-huit ans, & ne pourront être plus âgés de quarante, ils seront de la grandeur au moins de quatre pieds, & en état de travailler, & le terme de leur engagement sera de trois ans.

IV. La reconnoissance en sera faite par les Officiers de l'Amirauté des Ports où les Bâtimens seront expediez, lesquels rejeteront ceux qui ne seront pas de l'âge & de la qualité mentionnée dans le precedent Article, ou qui ne leur paroîtront pas de bonne complexion.

V. Le Signalement desdits Engagez sera mentionné dans le Rôle d'Equipage.

VI. Les Engagez qui sçauront les Métiers de Maçon, Tailleur de Pierre, Forgeron, Serrurier, Menuisier, Tonnellier, Charpentier, Calfat, & autres Métiers qui pourront être utiles dans les Colonies, seront passés pour deux, & il sera fait mention du Métier qu'ils sçauront dans leur Signalement; à l'effet dequoy, les Capitaines ou Amateurs qui présenteront à l'avenir pour Engagez des Gens de Métier, seront tenus de rapporter au Bureau des Classes un Certificat des Maîtres du Mé-